



Datum: 19.06.2026

Autor: Marie Maurisse

Rubrik: Caritas Vaud

Les sans-papiers peinent à se soigner dans le canton

Loi Les caisses maladie doivent affilier ces personnes, mais elles ne le font pas toujours.

Rue des Moulins, à Yverdon-les-Bains, à Yverdon-les-Bains, tout un chacun peut venir rencontrer une infirmière gratuitement, bénéficier de conseils ou se faire aider pour prendre un rendez-vous médical. Le centre d'accueil en santé et orientation (CASO) est géré par Médecins du monde, qui propose un accueil similaire à Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds. Une partie des bénéficiaires n'a pas d'autorisation de séjour en Suisse.

Selon la loi sur l'assurance maladie (LAMal), les assureurs ont l'obligation d'affilier les personnes même si elles sont sans-papiers. Or, depuis quelques mois, plusieurs caisses maladie rendent cette démarche particulièrement complexe. C'est ce que constate Ariane, travailleuse sociale au CASO.

Certificats décourageants

«Plusieurs assurances, comme Assura et Visana, exigent des certificats d'établissement, explique Ariane. Or la personne ne peut pas s'enregistrer auprès de sa commune, car, comme elle n'a pas de titre de séjour, elle ne peut pas se dénoncer aux autorités!» Pour Ariane, cette exigence est un moyen détourné de refuser ces profils. «Les assurances ne sont pas censées mettre des conditions pour accepter un dossier. C'est illégal», estime-t-elle. Pour aider les personnes qui se présentent au CASO à obtenir une assurance, Ariane a dû trouver la bonne adresse. «Nous y arrivons avec Swica, constate-t-elle. Mais je ne sais pas si cela va durer.» Médecins du monde recense plus de 4500 consultations sur ses différents sites en 2025. À Yverdon, Ariane en a aidé plusieurs dizaines dans leurs démarches. Médecins du monde n'est pas la seule ONG à témoigner que les conditions se durcissent pour les sans-papiers: Caritas Vaud fait aussi le même constat.

Ce n'est pas le seul problème. Une fois acceptée par une assurance, la personne doit demander des aides pour payer les primes, si elle n'a pas de revenus. Et là encore, le système a des ratés. Selon la loi vaudoise, le canton peut octroyer des subsides aux personnes sans papiers. Mais à l'Office vaudois de l'assurance maladie, les moyens semblent manquer pour traiter

rapidement ces «cas de rigueur».

«Il y a plus de deux ans de retard dans le traitement des dossiers, indique Ariane, chez Médecins du monde. Donc même si un bénéficiaire parvient à se faire assurer, il doit attendre longtemps pour obtenir des aides. Ce qui lui vaut des poursuites, qui compromettent ses chances de régularisation.» Ces complications administratives découragent les personnes concernées de se soigner, rapporte-t-elle.

Un droit universel

Le CHUV l'assure: même sans papiers, les personnes qui se présentent aux Urgences seront prises en charge. Mais avant d'en arriver là, un suivi régulier leur serait bénéfique. D'après le Département de la santé et de l'action sociale, le délai de traitement moyen pour une nouvelle demande complète de subsides est actuellement de six mois. Il admet que le délai s'allonge si des recherches complémentaires sont nécessaires, mais ne peut pas donner de chiffres quant à la part de sans-papiers parmi les bénéficiaires.

Répondant au nom d'Assura et de Visana, la faitière Prio.Swiss affirme que les assurances acceptent les personnes sans statut de séjour, mais précise que «le traitement des demandes peut toutefois être plus complexe sur le plan administratif. Les assureurs doivent notamment pouvoir disposer d'une adresse de correspondance et, le cas échéant, entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution d'un numéro AVS. [...]»

En 2009 déjà, un postulat socialiste déposé au Conseil national demandait si les sans-papiers avaient bien accès aux soins. En 2015, un rapport du Secrétariat d'État aux migrations estimait qu'entre 76'000 et 90'000 personnes sans titre de séjour vivaient en Suisse, dont 12'000 à 15'000 dans le canton de Vaud. Le Grand Conseil vaudois a également traité plusieurs motions sur le sujet, incitant l'État à allouer des budgets spécifiques pour couvrir les frais médicaux résiduels. Malgré tout, le réseau de santé bas seuil semble faire face à une saturation.

Marie Maurisse